Régir	me alimentaire : Compléter la liste	□ Aucun  des personnes (autres que les r		à venir chercher	☐ Panier repas Uniquement pour les enfants ayant un P.A.I.  I'enfant :			
Civilité	Nom	Prénom	Date de	Numéro de	Lien avec			
	-	-	naissance	téléphone	l'enfant			
Signature des parents								
PIÈCES À FOURNIR :  DOSSIER SCOLAIRE  ☐ Acte de naissance de l'enfant ou photocopie du livret de famille (toutes les pages) ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Attestation contrat d'électricité/gaz, facture d'eau, facture internet, quittance de loyer, ou assurance habitation) ☐ Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (pages 98 à 101) ☐ Attestation de responsabilité civile								
Justif	ER PERISCOLAIRE icatif d'imposition 2022							
<ul> <li>□ Un RIB (si vous choisissez le prélèvement automatique)</li> <li>CAS PARTICULIERS</li> <li>□ Parents séparés : jugement relatif à la garde de l'enfant, planning de garde alternée + justificatif de domicile de l'autre parent</li> <li>□ Parent hébergé : Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + courrier au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.</li> </ul>								

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Serris. Elles sont conservées pendant la durée de la scolarité primaire de votre enfant et mises à jour chaque année. Conformément au Règlement général sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant contact@serris.fr



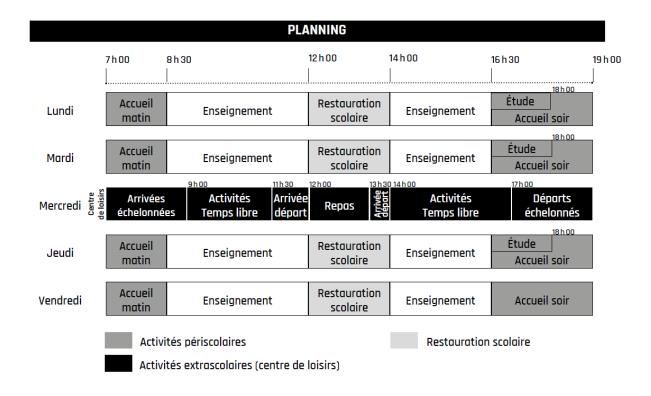
## DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2023/2024

www.serris.fr

Prénom :			
Date de naissance :	Lieu	:	
Représentant légal 1 :	□ père	☐ mère	
Situation familiale : □Célibat	aire □Marié(e) □P	acsé(e) □Séparé(e) □Divorcé	(e)
Nom:			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu	:	
Adresse :			
Téléphone : Portable	Domicile	Pro	
E-mail :			
Employeur (et ville):			
Représentant légal 2 :	□ père	☐ mère	
Nom :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu	:	
Adresse :			
Téléphone : Portable	Domicile	Pro	
E-mail :			
Employeur (et ville):			

N° Allocataire CAF :		🗖 77	☐ Autre dé	partement						
Régime allocataire : 🛘 Régime génér	al	☐ MGEN								
☐ MSA		☐ Régime Social des Indépendants								
Nombre d'enfants à charge : Vous devez fournir l'acte de naissance de chaque enfant										
En cas de séparation des parents :										
☐ Garde alternée	☐ Garde ex	clusive (repré	sentant 1)							
Vous devez fournir :										
<ul> <li>le justificatif de domicile du représentant 2</li> <li>Un planning de garde alternée à nous retourner complété et signé des deux parents avec la copie des pièces d'identité afin de saisir le calendrier pour pouvoir ouvrir les activités et/ou le jugement de séparation</li> </ul>										
DOSSIER SANTÉ DE L'ENFANT										
Date du dernier vaccin diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) :										
Allergie :										
Maladie:										
Pour toute maladie ou allergie signalée, nous vous informons qu'il faudra mettre en place un P.A.I.										
Protocole d'Accueil Individualisé ave	ec le directeur d'é	cole et le méde	cin.							
Votre enfant est-il porteur de handicap	:		☐ Oui	☐ Non						
Votre enfant aura-t-il besoin d'un A.E.S.H. Accompagnant des Elèves en Situation de										
Handicap Scolaire : ☐ Oui ☐	Non									
A	UTORISATIO	ONS								
L'enfant peut-il être pris en photo/filmé et son image publiée sur les différents supports de communication de la ville (site internet, Le Serrissien, publications municipales, Facebook, etc.) ?  ☐ Oui ☐ Non										

## INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2023/2024



Retrouvez les tarifs sur l'espace famille <u>www.espace-citoyens.net/serris</u>

Pour bénéficier des tarifs de restauration scolaire et centre de loisirs au quotient familial, merci de fournir **votre dernier justificatif d'imposition**.

## Extrait du règlement intérieur des services périscolaires / extrascolaires

- Les **réservations et annulations** pour les accueils périscolaires, la restauration scolaire et le centre de loisirs le mercredi sont possibles **au plus tard 3 jours (ouvrés) à l'avance**.
- Le centre de loisirs durant les vacances doit être réservé aux plus tard 3 semaines à l'avance.
- Une pénalité sera appliquée en cas d'utilisation des services sans réservation préalable.
- Seul un certificat médical d'au moins 3 jours consécutifs d'absence (au nom de l'enfant et fourni dans les 8 jours) permettra la déduction de services périscolaires pour la période concernée.
- Les **retards seront pénalisés** financièrement : 15 € par retard.
- Vous disposez d'un délai d'un mois pour régler votre facture ou pour toute réclamation sur celle-ci.
- Vous devez être à jour de vos factures pour accéder aux services.

Le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires est disponible dans sa globalité depuis l'espace famille (onglet « infos pratiques »).